

Namur, le 22 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE MÉTHODOLOGIE TARIFAIRES RELATIVE AU TRANSPORT DE CO₂

La CWaPE présente ce 22 janvier 2026 le projet de méthodologie tarifaire relative au transport de CO₂.

La CWaPE est compétente, depuis le décret du **28 mars 2024**, pour la régulation du réseau de transport de CO₂ par canalisations. L'élaboration et l'approbation de la méthodologie tarifaire font partie de ses missions, ainsi que le contrôle du gestionnaire du réseau de transport de CO₂ à savoir Fluxys c-grid qui a été désigné le **17 juillet 2025** par arrêté du Gouvernement wallon.

La mise en place d'un **réseau de transport de CO₂ est stratégique pour la Wallonie**. Elle permettra à des industries notamment « hard to abate » des secteurs de la chaux et du ciment, de la chimie lourde ou encore du verre de réduire leurs émissions incompressibles grâce à la capture, au transport et au stockage ou l'utilisation du CO₂. Ce réseau contribuera à atteindre les objectifs climatiques européens et régionaux tout en permettant aux industries de remplir leurs obligations en matière d'émissions et de maintenir une certaine compétitivité industrielle.

Le contexte est **risqué et incertain**, ce qui justifie une coordination renforcée entre régulateurs (puisque la Région flamande est également concernée) afin d'assurer entre autres la cohérence tarifaire. En outre, des mesures de soutien public, notamment sous la forme de partage des risques, devront intervenir afin de soutenir l'émergence de projets industriels et du réseau de transport du CO₂.

Conscient des enjeux pour le tissu économique wallon, le régulateur wallon a voulu avancer rapidement car un cadre tarifaire clair et la perspective d'un réseau dédié sont les prérequis indispensables au développement de projets. La CWaPE a dès lors développé une **méthodologie tarifaire innovante**, qui vise à offrir un cadre stable aux investisseurs tout en tenant compte d'importants défis : absence d'infrastructures existantes, investissements lourds, demande incertaine et dépendante des décisions industrielles et de politique européenne. Le projet de méthodologie concilie, d'une part, **la recherche de tarifs attractifs et mutualisés au niveau wallon et, d'autre part, la prise en compte du besoin pour Fluxys c-grid de couvrir au mieux son risque lié aux incertitudes d'un marché émergent**. **Le projet de méthodologie est conçu pour permettre une révision en fonction de l'adoption éventuelle de mesures de de-risking**.

La méthodologie tarifaire repose sur des principes de transparence, équité, non-discrimination et prévisibilité. Elle organise le budget du gestionnaire de réseau (revenu autorisé, rémunération des investissements, soldes régulatoires) et définit la structure des tarifs. Des mécanismes de lissage et des révisions périodiques sont prévus afin de stabiliser le cadre tarifaire.

Le projet de méthodologie tarifaire favorise l'efficacité économique, la transparence des coûts et une gouvernance participative inclusive. Elle est conçue pour s'harmoniser au mieux avec le cadre applicable en Flandre et évoluer avec le marché tout en respectant les spécificités régionales.

Les principaux éléments techniques du projet de méthodologie comprennent :

- une répartition intertemporelle des coûts (mécanisme ITCA) ;
- une approche « cost plus » pour les coûts non contrôlables ;
- une rémunération des capitaux investis basée sur le coût moyen pondéré du capital ;
- un principe de soldes régulatoires, distinguant le solde régulatoire initial, lié à l'investissement de départ, et des soldes régulatoires annuels liés aux écarts entre montants budgétés et montants réels.

Les objectifs restent la maîtrise des coûts, l'accessibilité des tarifs et un juste équilibre entre qualité de service et coût.

Une **consultation publique est ouverte jusqu'au 15 février 2026**. Le planning actuel prévoit que la méthodologie finalisée sera soumise au Gouvernement, pour une approbation prévue fin mars 2026, avant la soumission par le gestionnaire du réseau Fluxys c-grid, pour approbation par la CWaPE des revenus autorisés et finalement l'approbation des tarifs définitifs.

Contact presse : Anne-Elisabeth Sprimont – aesp@cwape.be – 0479/88 60 97

À consulter en ligne :

1. [Dossier de presse](#)
2. [Support de la présentation du 22 janvier 2026](#)